

## CHARTRE ACHATS

### ENGAGEMENTS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

En accord avec les principes du Global Compact, Sovilec a formalisé sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et souhaite intégrer ses fournisseurs dans ce processus. Cette chartre, à laquelle nous sollicitons leur adhésion, précise les attentes en matière de pratiques responsables au sein de leur sphère d'action ou d'influence et leur niveau d'engagement est un critère clé dans notre sélection.

Chez Sovilec, nous croyons en l'importance de la RSE pour générer un impact positif sur l'environnement et la société. Labellisés ECOVADIS, nous renforçons nos pratiques durables et éthiques, en collaborant avec des partenaires engagés dans le même esprit.

#### NOS ATTENTES VOUS CONCERNANT :

##### 1. Propriété intellectuelle

Nos fournisseurs et sous-traitants doivent respecter strictement les lois et les traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, y compris les droits concernant les marques et les brevets, ainsi que s'engager à ne pas se livrer à des actes de contrefaçon.

##### 2. Garantie de confidentialité, respect de la loi informatique et liberté

Légalement, toute information relative à la relation commerciale et aux données sensibles entre Sovilec et ses fournisseurs ou sous-traitants doit être traitée avec la plus grande confidentialité et ne peut être communiquée à des tiers sans l'accord écrit préalable de Sovilec. Les prestataires de services informatiques doivent également être agréés par la CNIL avant de fournir leurs services. Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent les normes les plus strictes en matière de protection des données personnelles, en conformité avec la réglementation sur la confidentialité et la sécurité des informations.

##### 3. Achats éthiques & responsables, anticorruption

Nos fournisseurs et sous-traitants doivent être en conformité avec les normes et règles nationales et internationales applicables. Ils refusent toute action susceptible de fausser le libre jeu de la concurrence et d'enfreindre les règles du droit de la concurrence. Ils sont tenus de rejeter toute forme de corruption, active ou passive, dans les transactions nationales et internationales, y compris le délit de marchandage, l'extorsion de fonds et les pots-de-vin, et s'engagent à ne proposer aucune prestation ni avantage financier à nos collaborateurs.

##### 4. Droit du travail et respect des normes sociales

Nos fournisseurs et sous-traitants doivent respecter les lois locales et les normes de l'Organisation Internationale du Travail concernant les droits des travailleurs : protection sociale, conditions de travail, rémunération et liberté d'association. Ils doivent instaurer des politiques garantissant ces normes, y compris avec leurs partenaires, et assurer la conformité en matière de charges, impôts, salaires et horaires.

Nous condamnons toute forme de travail forcé, illégal et le travail des mineurs. Le travail forcé inclut toute activité imposée sous menace et nous excluons strictement le recours au travail illégal, tel que défini par les lois en vigueur.

##### 5. Qualification professionnelle

Nos partenaires fournissent des prestations conformes aux règles de l'art, en respectant les lois, règlements et usages en vigueur. Ils assurent la formation et les qualifications professionnelles nécessaires à leur personnel ; ils veillent à suivre les indications et prescriptions d'utilisation des produits et outils nécessaires.

##### 6. Prévention de la discrimination

Nous défendons l'égalité des chances et rejetons toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence physique ou psychologique. Nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils partagent cet engagement et garantissent un environnement de travail inclusif et respectueux, où chacun est traité avec dignité, sans distinction d'origine, de couleur, de genre, d'orientation sexuelle, de croyances, d'appartenance syndicale ou autre.

##### 7. Respect de la santé et de la sécurité

Nos fournisseurs et sous-traitants identifient et éliminent toute situation de travail dangereuse. Ils doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, garantissant

ainsi un environnement de travail sûr et sécurisé.

## **8. Risques et dangers**

De plus, ils informent Sovilec de tous dangers ou risques liés à leurs produits ou interventions sur le site du client.

## **9. Recrutement de personnel local et fournisseurs**

Nous vous invitons à accorder une priorité aux résidents de la région où les opérations sont menées lors de vos processus de recrutement, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle et au développement économique de votre communauté locale. Il en est de même en ayant recours à des fournisseurs locaux, vous contribuerez à stimuler l'économie locale et à soutenir le tissu économique de votre communauté.

## **10. Réduction de l'empreinte écologique et préservation de la biodiversité**

Prendre des mesures concrètes pour réduire vos consommations d'énergie, vos émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que votre utilisation d'eau et optimiser vos processus de production pour minimiser votre impact sur l'environnement. De ce fait, Sovilec peut demander des informations sur l'application de votre politique RSE, en particulier Bilan Carbone, Analyse Cycle de Vie des produits ou rapport RSE.

Nous encourageons nos fournisseurs et sous-traitants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement qui contribuent à la préservation des écosystèmes locaux et à la protection de la faune et de la flore.

## **11. Traçabilité des matières premières**

Nos partenaires mettent en place une traçabilité des matières premières, matériaux et composants nécessaires à la fourniture de services ou de biens.

## **12. Promotion du recyclage et de la valorisation des déchets**

Nous encourageons activement nos partenaires à mettre en place des politiques de gestion des déchets visant à réduire leur volume, à favoriser le recyclage et à valoriser les déchets lorsque cela est possible.

Nous attendons également qu'ils privilégient l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables dans leurs processus de fabrication.

## **13. Dispositions spécifiques à la sous-traitance**

Nous considérons la sous-traitance comme une extension de nos propres opérations et nous nous impliquons à garantir que nos partenaires respectent les mêmes normes citées dans ce document. En cas de non-respect de ces normes, Sovilec se réserve le droit d'intervenir pour remédier à la situation et peut être amené à envoyer des questionnaires ou en procédant ou en faisant procéder à des audits spécifiques chez les fournisseurs et sous-traitants.

## **Engagements**

En signant cette Charte, nos fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les exigences qui y figurent ou à communiquer à Sovilec les plans d'amélioration nécessaires.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

SIGNATURE ET TAMPON du fournisseur/sous-traitant :